

ABÉCÉDAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Art thérapeute : L'art-thérapie est une méthode visant à utiliser le potentiel d'expression artistique et la créativité d'une personne à des fins psychothérapeutiques ou de développement personnel.

Neuropédiatre : médecin spécialiste des pathologies du système nerveux central et périphérique chez l'enfant et l'adolescent. Il applique ses connaissances des neurosciences à l'enfance. Il a donc pour rôle principal d'aider et de soulager les enfants confrontés à des problèmes tels que : l'hyperactivité, les troubles Dys ou l'épilepsie, entre autres.

Neuropsychologue : le neuropsychologue est un expert des relations entre le cerveau et les comportements, que le fonctionnement du cerveau soit normal ou affecté par un problème médical ou psychiatrique. Son travail se concentre sur l'évaluation des troubles neuropsychologiques, notamment par des tests psychométriques.

Orthophoniste : professionnel de santé dont le rôle consiste à prévenir, évaluer et traiter les difficultés ou troubles du langage oral et écrit et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales ainsi que des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique. Il peut également dispenser des apprentissages d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

Pédiatre : médecin spécialiste des enfants, qui inclus la néonatalogie, le suivi du développement physiologique et psychologique des enfants et adolescents, et le traitement des pathologies infantiles par des thérapies adaptées.

Praticien en réflexes archaïques : travaille sur les réflexes archaïques ou primitifs qui contribuent à la survie (réflexes de fouissement, de succion, de déglutition...), la protection (moro, agrippement...), l'éveil (pavlov, Landau...), la coordination (RTSC, RTAC, parachute...), le maintien de la posture (RPT, amphibien, gravité, équilibre...). Ces réflexes forment une base pour la construction des comportements, du maintien postural, des émotions, des sensations et de la réussite. Ils peuvent entrer en jeu chez les enfants qui ont des difficultés de coordination entre autres.

Psychologue : est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Sa formation lui permet de comprendre le comportement humain et de connaître les meilleurs moyens d'aider ses clients à résoudre leurs difficultés psychologiques.

Psychomotricien : aide les personnes souffrant de différents troubles psychomoteurs – c'est-à-dire confrontées à des difficultés psychologiques exprimées par le corps – en agissant sur leurs fonctions psychomotrices : difficultés d'attention, problèmes pour se repérer dans l'espace ou dans le temps. Il évalue les capacités psychomotrices et recherche l'origine des problèmes. La rééducation proposée par le psychomotricien peut prendre différentes formes : ses interventions peuvent notamment porter sur le mouvement, l'action, la communication, les émotions et les représentations.

Psychopédagogue positif : approche d'accompagnement des apprentissages qui vise l'épanouissement personnel et scolaire en donnant les moyens d'apprendre, en permettant de trouver les ressources pour aborder les apprentissages avec plaisir et confiance, tout en devenant autonomes et acteurs des apprentissages. Il prend en compte le cognitif, l'émotionnel et le somatique (« l'approche Tête, Cœur, Corps ») pour apprendre avec sa tête, mais aussi avec son cœur et son corps.

GEVASCO : Guide d'Évaluation des besoins de Compensation en matière de Scolarisation (GEVA-Sco) regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. Lorsque la demande porte sur le parcours de scolarisation et de formation d'un élève, le GEVA-Sco est également joint afin que l'équipe pluridisciplinaire puisse procéder à l'évaluation prévue à l'article R. 146-29 du code de l'action sociale et des familles. Les échanges entre les services compétents de l'éducation nationale et la MDPH, au sujet d'un élève, se font par l'intermédiaire du GEVA-Sco, qui remplace tous les documents supports de demandes, notamment d'accompagnement, de matériel pédagogique adapté ou d'orientation.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs). Il concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire... C'est un dispositif interne à l'établissement.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans. Il concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap. C'est un dispositif interne à l'établissement.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement. C'est un dispositif purement pédagogique.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon leurs sévérités, les troubles Dys et le TDAH peuvent être reconnus comme handicap.

Pour plus de renseignements sur les structures et les troubles:
www.psycom.org/sorienter/le-dictionnaire-des-lieux/

Pour plus de renseignements sur les aménagements scolaires :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf